



Bibliothèques
de Toulouse

Règlement du sondage “Sors de ta réserve ! Le patrimoine s'expose”

Article 1 – Organisation du sondage

La Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, sise à Toulouse (31000), 1 rue de Périgord, 31000 Toulouse - Téléphone : 05 62 27 66 66 - Site Internet <https://bibliotheque.toulouse.fr>, organise un sondage intitulé “Sors de ta réserve, l'expo participative” L'exposition participative” qui débutera le 8 avril à 12h et prendra fin le 18 mai 2025 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi), et qui sera accessible sur place (adresse énoncée dans ce paragraphe), via les réseaux sociaux des Bibliothèques de Toulouse et sur le site Internet de l'organisation, redirigeant sur le site <https://app.dragonsurvey.com> qui héberge le sondage.

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'organisateur et des participants au sondage.

Article 2 – Conditions de participation

Toute participation au sondage implique l'adhésion au règlement.

Il est expressément rappelé que la participation au sondage est gratuite.

Ce sondage est ouvert à tous les publics à partir de 3 ans. Dans le cas d'un participant mineur, ce dernier doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au sondage.

Sur Internet : le participant doit disposer d'un accès Internet ainsi que d'une adresse électronique valide et résider en France métropolitaine, DROM et COM zone euro uniquement.

Sur site : il est fourni au participant un bulletin de participation, une urne, un stylo ainsi qu'une borne présentant les œuvres seront mis à disposition des participants.

Les dates et heures limites de validation de la participation sont fixées au 18 mai 2025 à 23h59 inclus (date et heure française de connexion faisant foi).

Chaque personne peut participer à hauteur de 20 choix d'œuvres. Si un participant dépasse ce nombre, l'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte les choix des œuvres allant au-delà de la 20^e choisie dans le cadre du sondage.

Une classe ou un groupe d'enfants accompagnés peuvent voter pour 20 œuvres.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même prénom, même adresse électronique - ou un groupe pendant toute la durée du sondage.

Article 3 – Description du sondage

La participation au sondage consiste à :

- Choisir 1 à 20 œuvres parmi 60 sélectionnées par la Bibliothèque d'étude et du patrimoine
- Expliquer brièvement pourquoi le choix a été fait sur une ou plusieurs œuvres sélectionnées.

Celles ayant obtenu le plus de votes seront exposées dans les espaces d'exposition de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine dans le cadre de l'exposition participative "Sors de ta réserve, l'expo participative".

Article 4 - Désignation des œuvres choisies

Le classement final indiquera le nombre d'œuvres présentes dans l'exposition en se basant sur les critères de taille et de vitrines d'exposition disponibles.

Article 5 – Tirage au sort

A l'issue du sondage, un tirage au sort sera organisé. Le tirage au sort est ouvert à l'ensemble des participants en ligne et sur site. L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'après avoir entièrement complété le sondage.

Les gagnants recevront un courriel électronique à l'adresse qu'ils auront fournie, leur indiquant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Ils auront 15 jours calendaires pour répondre à la sollicitation. Tout gagnant n'ayant pas répondu dans les 15 jours sera réputé renoncer à son lot.

Les lots à gagner sont :

- Lots 1 à 5 : une visite des réserves de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine et un catalogue d'une ancienne exposition de la bibliothèque ;
- Lots 5 à 15 : un catalogue d'une ancienne exposition de la bibliothèque.

En cas de tirage au sort d'un répondant mineur, le catalogue d'exposition sera remplacé par un livre jeunesse.

Article 6 - Données personnelles

Les informations nominatives ainsi que l'adresse électronique communiquée par les participants sont indispensables au traitement des participations par la Bibliothèque d'étude et du patrimoine.

A défaut, les participations ne pourront être prises en compte.

Les participants autorisent, sauf avis contraire, l'organisateur à utiliser à titre gracieux leurs noms, prénoms, âge et l'explication du choix des œuvres pour lesquelles ils auront voté quel que soit le support de diffusion de l'organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et libertés" modifiée, les participants au sondage disposent d'un droit d'information, d'accès, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier ainsi qu'une copie de leur pièce d'identité à l'adresse suivante : Bibliothèque d'étude et du patrimoine – 8 rue de Bellegarde – 31000 Toulouse.

Article 7 - Dépôt du règlement

Les participants à ce sondage acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de l'organisateur spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du sondage.

Article 8 - Réserve

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent sondage devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 9 – Utilisation du réseau Internet

L'organisateur rappelle aux participant les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site du sondage. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se

connecter pour participer au sondage du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 10 – Traitement des données personnelles du site Internet

<https://app.dragnsurvey.com>

Le sondage réalisé par la Bibliothèque d'étude et du patrimoine s'effectue via la plateforme Drag'N Survey.

Drag'N Survey est une SAS au capital de 100 000 €, ayant pour siège social 12 Rue de Mesly à Créteil 94000, immatriculée au RCS Créteil 804 864 908 prise en la personne de son représentant légal.

Directeur de publication : Monsieur Roman STEC

Hébergeur : AWS, zone Europe (eu-west-3, eu-central-1).

Les données sont stockées en France sur des serveurs isolés dans un réseau privé, et les sauvegardes, en Allemagne.

Tous les échanges avec les serveurs sont sécurisés.

Drag'N Survey est autorisée à traiter pour le compte de l'organisateur les données personnelles pour fournir les services.

Drag'N Survey s'engage à n'utiliser les données personnelles qui lui sont confiées que pour le compte de l'organisateur et à ne pas utiliser les données personnelles à des fins de prospection commerciales.